

Genève veut détruire une zone unique de verdure qui reste sur la rive droite

Par Naginder Sehmi

-Qu'attendez-vous de la Suisse de 2018 ?

-La beauté est la valeur nationale de la Suisse.
Qu'elle préserve cela. Ça s'urbanise trop et mal.

-Alain de Botton

(Le Temps, 3 mai 2008)

Le Rhône - Tranquillité à trois minutes ou bientôt « Paradis perdu ! »

(Photo : Raymond Wälti)



Un aperçu général : sauvegarder les rives du Rhône

La ville de Genève doit son existence au Lac Léman ainsi qu'au Rhône. Supprimer les bois et les promenades du bord du Rhône pour l'habitat va sacrifier une faune et flore riches, diversifiées et précieuses, d'autant plus que le Rhône est l'un des plus grands axes de migration.

En examinant le plan de la Ville de Genève, on peut aisément imaginer comment le Léman et ses rives, de même que les bords du Rhône en aval du Pont de la Jonction constituent un milieu particulièrement fragile profondément marqué par l'occupation humaine. Cet espace constitue un élément fondamental du patrimoine et du cadre de vie de Genève. Il est confronté à une pression accrue de l'urbanisation, des activités de loisirs et de la gestion des matériaux et des déchets.

La sauvegarde et la mise en valeur de cet ensemble constituent un enjeu de premier ordre pour la ville, exigeant une gestion cohérente et coordonnée par les différentes entités politiques.

Malheureusement, la politique du responsable de la ville par rapport à la beauté naturelle de Genève est particulièrement décevante. Les politiciens comme Pagani et Cramer n'ont que des paroles pour soulager les citoyens et les citoyennes. Leurs actions sont souvent motivées pour soutenir des entrepreneurs dont le but est de bâtir n'importe où et à n'importe quel prix. Leur gourmandise ne connaît pas la valeur des quelques petits coins de beauté naturelle qui restent encore en Genève. Le bétonnage aveugle est apparemment la voie choisie par nos dirigeants.

Urbanisation

L'urbanisation a gagné du terrain sur les bords du Rhône entre le Pont du Mont Blanc et la jonction du Rhône et de l'Arve. Si un individu généreux n'avait pas légué le bois de la Bâtie sur la rive gauche, le Bureau d'Urbanisation aurait probablement détruit depuis longtemps cet espace de verdure tant apprécié des Genevois. Notons que l'espace réservé à nos morts a sauvé la verdure de St. Georges jusqu'au Pont Butin. Heureusement, en aval du pont, la rive gauche est assez bien protégée de l'urbanisation. Par contre les constructions ont envahi la rive droite jusqu'à la passerelle de Chèvres enjambée par l'autoroute. Les espaces de verdure importants préservés sont: le Bois des Frères et le Bois de la Grille.

Tous les phénomènes liés à l'urbanisation engendrent un sacrifice de la nature. Le manque de nature et un environnement de béton envahissant avec quelques arbustes symboliques est l'une des causes principales des malheurs psychosociaux. Évidemment, le Bureau d'Urbanisation dont le devoir est d'urbaniser est incapable de prendre en compte tous ces aspects.

Il est du devoir de l'Etat et de ses planificateurs de s'assurer que ses habitants ont accès à la nature sans qu'ils soient contraints de prendre une voiture ou les transports en commun. Genève est une des rares grandes villes d'Europe qui offre encore cette possibilité.

"La Nature, trésor inépuisable des couleurs et des sons, des formes et des rythmes, modèle inégalé de développement total et de variation perpétuelle, la Nature est la suprême ressource !" Olivier Messiaen

La tâche de résister aux intérêts des entreprises est ardue. Si nous pouvons sauvegarder la verdure des rives du Rhône, nous pouvons accomplir notre « *mission de garantir durablement au bénéfice de la population genevoise, le développement d'un patrimoine naturel de haute valeur, en particulier au niveau des espèces, de la faune et de la flore sauvages - par le maintien et la gestion active d'espaces naturels suffisants* »

Le danger principal vient de la poussée extrême – le malthusianisme - focalisé sur la pénurie d'habitations à Genève. Cette attitude va à l'encontre de « *la ligne du*

développement durable, qui postule un équilibre entre trois impératifs, et fixe des options valables en toute conjoncture et quelle que soit l'augmentation de la population »

Le Ville de Genève est belle parce qu'elle est encore petite

(« Small is beautiful » E.F. Schumacher)

« Genève est devenue trop grande ... Qui est responsable de la destruction de la beauté de la ville ?

🕒 Réponse Anita Frei: on a laissé filer les choses ... on n'a plus réfléchi en termes de projet global. L'urbanisation n'est pas idéale depuis 20 ans.»

(Procès verbal, « Notre quartier va changer ... parlons-en » FORUM St. Jean – Charmilles, 17 mars 2008)

Avant de considérer les propositions avancées du Bureau d'urbanisation concernant Aïre-Eidguenots il faut retenir les points suivants qui ressortent du Plan Directeur du Canton :

- 1) Il est prévu que le plan directeur soit « réexaminé régulièrement, lorsque les circonstances se sont modifiées, que de nouvelles tâches se présentent ou qu'il est possible de trouver une meilleure solution d'ensemble aux problèmes d'aménagement »
- 2) L'aménagement du cadre de vie se trouve en effet au cœur des relations entre la protection des sites, la compétitivité économique et la solidarité sociale.
- 3) Les éléments suivants participent à l'amélioration de la qualité de vie à Genève et dans sa région: équipements diversifiés et de haut niveau, environnement, sécurité, image urbaine valorisée, services publics performants.
- 4) La préservation et l'amélioration de la qualité de l'espace urbain passe en particulier par la mise en valeur du patrimoine, la lutte contre le mitage urbain, la protection de l'arborisation et du patrimoine bâti, la reconnaissance et le développement d'espaces libres, la structuration par des centralités et des axes, la maintenance de la diversité des affectations en protégeant et en favorisant l'habitat en milieu urbain, notamment en répondant aux besoins prépondérants de la population.

Aïre - Eidguenots

Entre la jonction Rhône – Arve et Pont Butin il reste un petit morceau de terrain de verdure (Voir 2 Cartes annexées. Source : Swiss Maps). Il y a une douzaine d'années, les entreprises ont réussi, en utilisant des moyens décevants à construire les immeubles du Jardin du Rhône qui ont mordu sur un espace important de la verdure dans la berge du Rhône. En regardant dans cette direction depuis St. George on se croirait au bord de la mer en Espagne.

1951



2 mai 08



Vue depuis Pont Butin - Genève ou Malaga (Espagne) ?



Zone verte Aïre-Eidguenots en question



Aimeriez-vous voir ça ? Ou



Ou ça ?



Si la Zone de villas des Eidguenots est remplacée par des immeubles de 21 mètres de hauteur, une grande partie de la population genevoises va irrémédiablement perdre la seule zone de tranquillité et de sécurité qui accueille les enfants des crèches, des promeneurs jeunes et vieux, des mamans et des joggers, sans souci de se confronter à la circulation dense des voitures. On accède ainsi aux bois du Rhône, au Pont de la Jonction, au Bois de la Bâtie et aux promenades le long de la rive gauche du Rhône.

La construction de quelques bâtiments ne servirait pas vraiment à soulager le problème du manque de logements. Par contre, la destruction du milieu naturel serait sans mesure pour les Genevois. La perte de ce coin de paradis (voir publication : *Aïre-Eidguenots – Le coin de paradis*) toucherait négativement la qualité de vie de la population.

Comme prévu dans le plan et en tenant compte de la valeur environnementale, sociale et psychique de cette zone, il serait souhaitable que cette poche de villas existantes soit maintenue et préservée pour l'avenir. En temps voulu la zone pourra toujours être aménagée différemment.

Une telle mesure permettrait l'aboutissement des objectifs suivants du plan directeur :

1. « Maintenir et mettre en valeur un ensemble diversifié de pénétrantes de verdure reliant les grands parcs à la couronne rurale et assurant le maintien de la flore et de la faune au cœur de la ville » (OBJECTIF 2.13).
 - a) Privilégier les pénétrantes à forte valeur paysagère ou liées au milieu aquatique.
 - b) Assurer une utilisation multifonctionnelle de ces espaces (protection de la nature, culture, délasserment, sport, aération de la ville) en maintenant une continuité et une largeur viables.
 - c) Tenir libres au public les accès aux cours d'eau et au lac en veillant à ne pas exercer une pression trop forte sur le milieu naturel.
2. « Dans le tissu urbain, développer un maillage des espaces verts et public qui relie les pénétrantes de verdure » (OBJECTIF 2.14).
 - a) Compléter l'ensemble différencié des espaces verts, parcs de quartier, de ville, régionaux, en fonction du développement de l'urbanisation, notamment par le biais de compensations écologiques. Consolider ces espaces verts par leur classement en zone de verdure et de délasserment.
 - b) Développer des axes préférentiels espaces verts - équipements publics reliés par les parcours piétonniers.
 - c) Encourager et soutenir les communes à requalifier leurs espaces publics.
 - d) Créer des espaces publics et des cheminements pour piétons et cyclistes dans les nouveaux quartiers, y compris dans les secteurs d'activités.

Notons que le Plan préconise que «dans la structuration du paysage urbain, trois éléments méritent une attention particulière dans l'élaboration du plan directeur: le réseau des espaces publics et des parcs, les lieux centraux dans l'agglomération, le patrimoine architectural »

Pourquoi une zone verte ?

Aïre - Eidguenots est idéalement qualifié pour être une zone verte, seule restante qui donne accès au Rhône sans encombre à partir d'une route principale (Avenue d'Aïre). Cet espace urbain offre une qualité exceptionnelle par sa valeur paysagère et environnementale. Elle satisferait à la demande importante et diversifiée de la forte densité de la population citadine dont les besoins vont croître avec l'augmentation du temps de loisirs, la croissance démographique et l'urbanisation progressive.

Coin de paradis (Photo: A. Hurni)



Elle gardera l'accès tranquille aux pénétrantes aux berges vertes du Rhône qui présentent une ambiance naturelle remarquable et offrent un cadre favorable pour les activités de détente.

Elle aurait pour fonction « d'aérer » l'agglomération et de constituer une transition entre la ville et le milieu aquatique.

Cet ensemble constituerait un accès unique au maillage vert de l'agglomération assurant la continuité de la nature. A cet effet, elle se connecterait au réseau naturel de l'espace rural en aval du Rhône.

Action immédiate proposée

Avant de préparer le PLQ, une étude détaillée devrait être effectuée par des spécialistes dans leur domaine et les représentants avertis de la population, mais sans la participation des politiciens et des représentants des entreprises.

